

à penser de la sorte. Tous les partis représentés ici repousseraient sans hésiter les principes du communisme. L'un des arguments qui ont été avancés pour démontrer que nous ne devons pas reconnaître la république populaire de Chine, c'est que ce pays est communiste. Monsieur l'Orateur, cet argument n'est pas solide si c'est là une des considérations dont le gouvernement tient compte pour tâcher d'en venir à une décision au sujet de la reconnaissance diplomatique, car on ne saurait faire une trop grande distinction entre les divers pays communistes. J'apprends du ministère des Affaires extérieures, sous la signature de notre ami regretté qui est décédé l'autre jour, que le Canada reconnaît les gouvernements des pays suivants qui font partie du bloc communiste. J'ai insisté de façon particulière, lorsque je m'entretenais avec feu le ministre des Affaires extérieures, sur le fait que je voulais connaître le nom des pays que le présent gouvernement canadien considère comme communistes et qu'il reconnaît quand même du point de vue diplomatique. L'honorable ministre a dit que le Canada reconnaissait les gouvernements des pays suivants qui font partie du bloc communiste: l'URSS, l'Albanie, la Bulgarie, la Pologne, la Roumanie et la Hongrie.

Pouvons-nous accorder une attention particulière à la Hongrie, après que le premier ministre nous a dit l'an dernier que la Chine devait expier ses crimes avant de pouvoir être reconnue par le Canada? Dans les discours qui ont été prononcés à la Chambre au sujet de ce qui s'est passé en Hongrie et pour condamner le communisme russe, le Canada a-t-il dit aux Russes ou aux Hongrois, alors aux postes de commande, qu'ils devaient expier leurs crimes? Non, il a reconnu la Hongrie, la Roumanie, la Pologne, la Bulgarie et l'URSS.

Voilà ce qui en est, monsieur l'Orateur, de la reconnaissance de la république populaire de Chine de la part des pays amis de la liberté ainsi que des dictatures du monde entier. Elle est reconnue par la moitié des membres de notre Commonwealth, de même que par certains pays de l'OTAN et, comme je viens de le signaler, le seul fait d'être communiste n'empêche pas nécessairement un pays d'obtenir la reconnaissance diplomatique du Canada. D'un point de vue réaliste, parce que notre pays a pour voisin, vis-à-vis son littoral occidental de l'autre côté du Pacifique, un pays de près de 700 millions d'habitants, le moment est venu pour le Canada, pays raisonnable, intelligent et ami de la paix, d'accorder à ce pays la reconnaissance diplomatique, assurant du même coup l'expansion du commerce entre nos deux pays.

C'est une chose dont on a un bien grand besoin à l'heure présente dans notre pays et plus particulièrement dans la province de la Colombie-Britannique. Si le temps le permettait, monsieur l'Orateur, je pourrais donner lecture de déclarations de la *Truck Loggers' Association* de la Colombie-Britannique, de Chambres de commerce, de syndicats ouvriers, qui expriment toutes énergiquement l'opinion que la reconnaissance diplomatique aiderait beaucoup à accroître le commerce d'exportation de notre pays.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de traiter cette question pendant presque tout le temps qui m'était alloué mais, comme vous le savez, on a limité mon temps de parole et j'estime que je manquerais absolument à mon devoir si je ne laissais à d'autres membres des deux côtés de la Chambre le temps d'exprimer leur avis sur cette question.

Je dirai, pour conclure, que cette motion est présentée en toute sincérité. Elle est présentée dans un esprit de compréhension de la situation internationale et avec l'assurance qu'un grand nombre, si ce n'est la majorité des citoyens réfléchis de notre pays, croient qu'il est temps que le Canada s'affirme en matière de politique étrangère et cesse d'être un satellite des États-Unis. Il est temps que nous regardions la réalité en face et, dans l'intérêt actuel du Canada et en vue de son intérêt plus grand encore dans l'avenir, cette motion mérite non seulement d'être étudiée, mais aussi d'être appuyée par tous les membres de la Chambre afin que le gouvernement, connaissant les vues du Parlement, puisse prendre sur lui d'accorder rapidement la reconnaissance diplomatique à la République chinoise.

(Texte)

**M. Maurice Allard (Sherbrooke):** Monsieur l'Orateur, si je participe au débat ce soir, c'est qu'il est de mon devoir de m'opposer, dans les circonstances actuelles, à l'adoption de la présente résolution à l'étude. Je suis toutefois surpris que ladite résolution ait été soumise à la Chambre par le représentant de Vancouver-Est (M. Winch). Ou bien l'honorable député de Vancouver-Est s'endurcit le cœur d'une session à l'autre, ou bien il s'applique à changer d'idée. Quoique je ne siège pas à la Chambre des communes depuis longtemps, j'ai remarqué que les mesures préconisées par l'honorable député se contredisent dans leurs principes. Seraient-ce là, de sa part et de celle de son groupe politique, les dernières lueurs vacillantes d'une flamme qui va bientôt s'éteindre?

En effet, au cours de la dernière session, l'honorable député de Vancouver-Est exigeait l'abolition de la peine capitale au pays sous